

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **troisième jour de juillet 2007 à 20h00** à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré
Monsieur Martin Sévigny
Monsieur Serge Bizier
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juair est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

Avant le début de la séance, monsieur le Maire tient à rendre un hommage particulier à Christian Chartier, préventionniste au service incendie de la ville, pour sa nomination au Prix Dollard-Morin et, conséquemment pour son implication bénévole dans la mise en œuvre de l'aménagement d'un parc-école à l'école primaire Sacré-Cœur. Il lui remet en guise d'appréciation un porte-document à l'effigie de la Ville.

07-07-215

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 4 juin, 11 juin et 18 juin 2007.

ADOPTÉE

Procès-verbal de correction – Dépôt.

07-07-216

Nomination du maire-suppléant

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseiller Claude Côté, soit nommée maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSBF - Dépôt.

07-07-217

Annulation de la résolution no 07-06-173 – Ministre de la Justice

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a repoussé la date prévue à l'article 54 de la Loi no 68 (2002, chapitre 21) du 1^{er} septembre 2007 au 1^{er} janvier 2008;

ATTENDU QUE l'avis au ministre de la Justice n'est plus nécessaire;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que la résolution no 07-06-173 soit annulée.

ADOPTÉE

07-07-218

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 6 juin 2007 - no 7CH000908	6.78 \$
- En date du 12 juin 2007 - nos 7CH000909 à 7CH000913	6 777.51 \$
- En date du 13 juin 2007 - nos 7CH000914 à 7CH000925	258 328.74 \$
- En date du 18 juin 2007 - no 7CH000926	587.98 \$
- En date du 18 juin 2007 - no 7CH000926	annulé
- En date du 18 juin 2007 - nos 7CH000927 à 7CH000963	16 033.24 \$
- En date du 20 juin 2007 - nos 7CH000964 à 7CH000971	32 031.24 \$
- En date du 22 juin 2007 - no 7CH000972	5 508.65 \$
- En date du 27 juin 2007 - nos 7CH000973 à 7CH000977	15 242.27 \$
- En date du 28 juin 2007 - no 7CH000978	247.35 \$
- dépôts salaires des périodes 200723 à 200726	

ADOPTÉE

07-07-219

Approbaton des comptes

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement:

Fonds administration :

- En date du 3 juillet 2007 - no 7CH000979 à 7CH001097	187 114.23 \$
---	---------------

Fonds immobilisation :

- En date du 3 juillet 2007

- nos 7CH200015 à 7CH200017

134 675.92 \$

ADOPTÉE

07-07-220

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2006-115 concernant la taxation annuelle

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance régulière, spéciale ou ajournée un règlement modifiant le règlement no 2006-115 concernant l'imposition pour 2007 des taxes foncières, d'affaires et de compensation afin de les appliquer aux exploitations agricoles enregistrées concernées.

07-07-221

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2006-117 concernant la tarification pour le service d'aqueduc

Avis de motion est donné par la conseillère Monique Carré à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance régulière, spéciale ou ajournée un règlement modifiant le règlement no 2006-117 concernant la tarification 2007 pour le service d'aqueduc afin de les appliquer aux exploitations agricoles enregistrées concernées.

07-07-222

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2006-118 concernant la tarification pour le service d'égouts

Avis de motion est donné par le conseiller Martin Sévigny à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance régulière, spéciale ou ajournée un règlement modifiant le règlement no 2006-118 concernant la tarification 2007 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées afin de les appliquer aux exploitations agricoles enregistrées concernées.

07-07-223

Nouvelle résolution d'annulation de solde sur règlement d'emprunt

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a entièrement réalisé l'objet du règlement no 2005-102 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 253 027 \$;

ATTENDU QUE pour payer la totalité du coût des travaux, la Ville de Princeville désire approprier à même le fonds général au montant de 253 027 \$;

ATTENDU QU'il existe un solde de 313 700 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2005-102 pour préciser le financement de la dépense;

Il est, par conséquent proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Côté, et résolu unanimement que le montant de la dépense du règlement no 2005-102 soit réduit de 313 700 \$ à 253 027 \$;

QUE le montant de l'emprunt du règlement no 2005-102 soit réduit de 313 700 \$ à 0 \$;

Que la Ville de Princeville approprie à même le fonds général une somme de 253 027 \$ pour payer la totalité de la dépense prévue au règlement no 2005-102;

QUE les résolutions 07-04-115 et 07-04-116 portant sur le même objet soient annulées;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE

07-07-224

Application de la résolution 06-06-144 sur les honoraires professionnels d'architecte pour la construction de la bibliothèque

ATTENDU QUE le montant prévu pour la construction de la bibliothèque a augmenté passant de 695 262 \$ à 827 670 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE l'article 13.0 du contrat avec l'architecte prévoyait un ajustement des honoraires en cas de budget de travaux révisé;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels en fonction d'un budget modifié doivent être établis dans la même proportion qu'avec le budget initial;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que les honoraires professionnels de Morin, Lemay, Côté, architectes, soient ajustés en proportion de l'augmentation du budget des travaux de construction;

QUE la trésorière soit autorisée à payer un montant de 8 540 \$ (avant taxes) de plus que celui prévu à la résolution no 06-06-144.

ADOPTÉE

07-07-225

Engagement des employés de camp de jour

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le régisseur aux sports, aux loisirs et à la culture, à procéder à l'engagement des animateurs (trices) suivants pour l'organisation des terrains de jeux durant et le camp de jour du 26 juin 2007 au 10 août 2007 :

- Étienne Couture, responsable (taux 15.50\$/heure)
- Marie-Ève Paquin, responsable adjoint (taux 11.50\$/heure)
- Joanie Lambert, monitrice (taux 9.00\$/heure)
- Élodie L. Pelletier, monitrice (taux 9.00\$/heure)
- Pierre-Olivier Gingras, moniteur temps partiel (taux 9.00\$/heure)
- Catherine Beaudoin, monitrice (taux 8.75\$/heure)
- Roxanne Gigras, monitrice (taux 8.50\$/heure)
- Karine Grenier, monitrice (taux 8.50\$/heure)
- Billy Boisvert, moniteur (taux 8.50\$/heure)
- Claude Sévigny, monitrice (taux 8.25\$/heure)
- Pamela Champagne, monitrice - (taux 8.25\$/heure)
- Samuel Sévigny, moniteur (taux 8.25\$/heure)

- Vanessa Goyette, service de garde (taux 8.25\$/heure)
- Catherine Dubois, service de garde (taux 8.25\$/heure)

- Carole Anne Pellerin, service de garde (taux 8.25\$/heure)
- Cinthia Paquin Bergeron, service de garde (taux 8.25\$/heure)

ADOPTÉE

07-07-226

Demande au Ministère des Transports – Raccordement à l’égout et à l’aqueduc rue St-Jean-Baptiste Nord

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit effectuer un branchement aux réseaux d’aqueduc et d’égout pour desservir deux nouvelles constructions et une existante sur la rue Saint-Jean-Baptiste Nord (route 263);

ATTENDU QUE les travaux doivent être effectués dans l’emprise d’un chemin sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de produire une demande de permission de voirie auprès du ministère des Transports et d’engager la Ville de Princeville à garantir la bonne exécution des travaux d’aqueduc prévus pour une période d’un an incluant un cycle de gel et de dégel;

QUE la personne chargée d’effectuer l’exécution des dits travaux est Bruno Vigneault, directeur des Travaux publics.

ADOPTÉE

Règlement no 2007-129 – Modifiant le règlement no 559-97 sur la circulation des camions et des véhicules-outils – À l’étude reporté en août.

07-07-227

Soumissions pour un camion six roues

ATTENDU le rapport des soumissions reçues préparé et déposé par le greffier;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d’accorder le contrat pour la fourniture d’un camion Ford F-450 4x2 à Automobiles Parr & Leconte pour la somme de 43 000 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE

07-07-228

Demande de certains résidents de la rue Moreau - Parc

ATTENDU QUE quatre résidents de la rue Moreau ont demandé que soit réaménagé le parc de la rue Moreau en une aire de repos;

ATTENDU QUE le conseil considère que cette aire doit plutôt être réduite et aménagée pour permettre une meilleure circulation automobile et un meilleur déneigement dans ce cul-de-sac;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de réduire le centre de la tête-de-pipe de la rue Moreau, d’y installer une bordure et d’y aménager fleurs et verdure.

ADOPTÉE

07-07-229

Subvention au vestiaire St-Eusèbe

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de rembourser 112.81 \$ au vestiaire St-Eusèbe pour la fourniture du service de déchets au 90, St-Jean-Baptiste Sud, Vestiaire St-Eusèbe.

ADOPTÉE

07-07-230

Demande à la CPTAQ – Pierre Hémond

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec du demandeur Pierre Hémond pour l'agrandissement de l'aire d'exploitation d'une sablière sur une superficie d'environ 19 hectares sur partie du lot 17-A, Rang 6 du cadastre du canton de Stanfold;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation de la sablière ne sera que temporaire en faisant en sorte qu'à brève échéance la parcelle visée retrouvera sa vocation agricole;

CONSIDÉRANT l'article 58.2 de la loi, nous informons la commission qu'il n'existe pas d'espaces appropriées disponibles hors de la zone agricole de la Ville de Princeville pour les fins recherchées;

CONSIDÉRANT par ailleurs que la butte de sable à extraire du lot doit nécessairement se faire à l'endroit où elle se trouve;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Claude Côté et résolu unanimement d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

07-07-231

Vente d'un terrain résidentiel – 45 Girouard

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Isabelle Verville ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 64-93-40 (45 Girouard) pour le prix de 15 686.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

07-07-232

Demande à la CPTAQ – Christian Lehoux et Caroline Côté

ATTENDU QUE les demandeurs Christian Lehoux et Caroline Côté s'adressent à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 4C, rang VIII du cadastre du canton de Stanfold;

ATTENDU QUE la superficie visée par la demande est d'environ 851 m²;

ATTENDU QUE la partie visée par cette demande va permettre de régulariser leur installation septique;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE l'article 58.2 de la loi ne s'applique pas car il s'agit d'une demande pour un agrandissement d'un usage existant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par la conseillère Monique Carré et résolu unanimement d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

07-07-233

Demande à la CPTAQ – Kathleen Laroche

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de la demanderesse Kathleen Laroche pour l'exploitation d'une sablière sur une superficie d'environ 5 hectares sur partie du lot 13-B, Rang 12 du cadastre du canton de Stanfold;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation de la sablière ne sera que temporaire en faisant en sorte qu'à brève échéance la parcelle visée retrouvera sa vocation agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'enlèvement de la butte de sable permettra d'améliorer la productivité agricole de cette partie du lot;

CONSIDÉRANT l'article 58.2 de la loi, nous informons la commission qu'il n'existe pas d'espaces appropriées disponibles hors de la zone agricole de la Ville de Princeville pour les fins recherchées;

CONSIDÉRANT par ailleurs que la butte de sable à extraire du lot doit nécessairement se faire à l'endroit où elle se trouve;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Martin Sévigny et résolu unanimement d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

07-07-234

Partenariat de la Caisse Desjardins de l'Érable – Salle polyvalente de la Bibliothèque Madeleine-Bélanger

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins de l'Érable participe au projet de construction de la Bibliothèque Madeleine-Bélanger pour un montant de 20 000 \$;

ATTENDU QUE le conseil désire offrir une visibilité à la Caisse de l'Érable;

Sur une proposition de Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de proposer au conseil d'administration de la Caisse Desjardins de l'Érable que la salle polyvalente située à l'intérieur de la Bibliothèque Madeleine-Bélanger puisse porter le nom «Desjardins» ou «Alphonse-Desjardins».

ADOPTÉE

07-07-235

Contrat d'exécution d'œuvre d'art pour la bibliothèque Madeleine-Bélanger

ATTENDU QUE le comité adhoc étudiant l'intégration des arts à l'architecture a accepté la maquette de l'œuvre préparée par Chantal Brulotte;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, le contrat d'exécution d'œuvre d'art avec Madame Chantal Brulotte, créateur désigné par la Ministre de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE

07-07-236

FADOQ – programme Roses d'Or 2007

Sur une proposition de le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser la contribution d'un montant de 254,31 \$ au mouvement la FADOQ programme Roses d'Or 2007 pour la réalisation d'un bottin des résidences privées pour les personnes âgées sur le territoire.

ADOPTÉE

07-07-237

Comité de Loisirs en Déficience intellectuelle de l'Érable

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de verser une commandite de 200 \$ au CLDI de l'Érable dans le cadre de l'expédition-bénéfice à Yala Peak, Népal, qui sera effectuée par Dany Dion.

ADOPTÉE

07-07-238

Conseil 5986 des Chevaliers de Colomb

Sur une proposition du conseiller Martin Sévégné, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de commanditer une page dans le programme-souvenir célébrant le quarantième anniversaire de fondation du Conseil 5986 des Chevaliers de Colomb au coût de 200 \$.

ADOPTÉE

École Sainte-Marie - Remerciements

07-07-239

Ville de Victoriaville

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de déléguer un foursome de la Ville de Princeville au Tournoi de golf de la Ville de Victoriaville au profit de certains organismes de la municipalité qui se tiendra samedi le 25 août 2007 au coût de 340 \$.

ADOPTÉE

Ministère des Transports – Lettre de refus sur la demande de changement de vitesse sur le boulevard Baril (route 116) – Classée.

07-07-240

Versement subvention Parc École

ATTENDU la résolution 06-11-302 accordant une aide financière au projet de Parc-école;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à effectuer le versement d'une aide financière de 20 000 \$ à l'École Sacré-Cœur de Princeville dans le cadre du projet de Parc-école.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

07-07-241

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

Mario Juaire, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT
Je soussigné certifie par la présente que les crédits
budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites
par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière

